

Conseil des États : échec de l'attaque UDC

Autor(en): **Lenzin, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **38 (2011)**

Heft 5

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-911936>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

va devoir s'atteler dans les années à venir. Le PBD et les Vert'libéraux sont favorables sans réserve aux accords bilatéraux avec l'UE et surtout à la libre circulation des personnes, acquis remis en question par les opposants à l'UE, à droite, et par certains partisans de l'adhésion à gauche.

Jusqu'ici, les forces du PLR et du PDC ont marqué les lois du sceau de leur politique pragmatique axée sur les solutions, s'alliant tantôt avec la gauche, tantôt avec la droite. Ces deux partis ont compensé leur infériorité numérique au Conseil national par leur prédominance au Conseil des États. La démocratie directe et les spécificités du système bicaméral suisse empêchent presque toujours les revendications radicales de s'imposer.

Le PBD et les Vert'libéraux appartiennent désormais aussi à ce centre consensuel qui s'est élargi. Associé à l'affaiblissement des pôles, ce renforcement devrait entraîner une politique plus concrète. Mais le centre est également menacé par un éclatement qui pourrait venir compliquer la recherche de solutions. Hormis les animosités personnelles entre représentants de partis, différents intérêts et priorités seront mis en lumière lors des élections du Conseil fédéral le 14 décembre (voir page 16).

Les différences concrètes sur certains thèmes sont telles qu'il est impossible de trouver des solutions communes. C'est le cas de l'énergie nucléaire, au sujet de laquelle la position du PLR diffère de celle du PDC, du PBD et des Vert'libéraux, favorables à une sortie. Dans ce domaine, l'alliance de centre gauche sortie renforcée des élections jouera

un rôle ces quatre prochaines années. Outre la question énergétique, l'Europe, la prévoyance vieillesse et l'avenir de la place financière sont autant de thèmes majeurs qui vont marquer la prochaine législature. Sans oublier la santé, chantier permanent. La question des étrangers et de l'immigration restera d'actualité, notamment grâce à une initiative populaire de l'UDC. On ne sait pas encore quelles majorités, s'il y en a, se formeront à ce sujet.

Les pôles conservent leur pouvoir de blocage

Au vu de la persistance de la crise financière et économique internationale, le nouveau Parlement devra rapidement se pencher sur la question du franc fort et des problèmes qu'il crée pour beaucoup de sociétés d'export. Les résultats des élections laissent supposer que, dans cette situation difficile, les électeurs ne misent pas tant sur des forces affichant des revendications catégoriques mais exigent des solutions concrètes et applicables. La tendance à la polarisation des partis politiques qui durait depuis les années 1990 a reçu un coup d'arrêt. Finalement, le 23 octobre, le camp rose-vert et l'UDC ont perdu. Mais ces deux blocs disposent toujours chacun d'une soixantaine de sièges au Conseil national et peuvent bloquer ensemble des projets, même pour des motifs différents, à l'image de la réforme de la prévoyance vieillesse lors de la dernière législature.

Le charme de la nouveauté

On peut aussi s'interroger sur l'érosion des partis centristes que sont le PLR et le PDC



Vue de la salle du Conseil national: la nouvelle répartition des sièges, avec de nombreux partis au centre, ne simplifiera pas la tâche du gouvernement

face à la progression du «nouveau centre». Certains glissements, du PLR aux Vert'libéraux par exemple, s'expliquent par des raisons écologiques. Mais globalement, les différences sont faibles. Dans bien des cantons, le PBD est une sorte de PDC protestant, dans d'autres, son programme diffère à peine de celui du PLR. Les Vert'libéraux faisaient jusqu'alors partie du

groupe PDC sans que cela ait engendré de conflits significatifs. On ne peut qu'en conclure que les partis vainqueurs tiennent leur attrait de leur nouveauté.

Ensemble, le PBD et les Vert'libéraux totalisent presque 11% des suffrages. Bien que considérable, ce succès doit être relativisé. La victoire de ces partis paraît d'autant plus grande qu'ils sont presque partis de zéro. Ils doivent également leur succès à des combinaisons de liste parfois aventureuses. Il y a toujours eu en Suisse de nouveaux partis qui ont enregistré temporairement des succès surprenants. Citons l'Alliance des Indépendants qui, en 1967, a recueilli 9% des suffrages et 16 sièges dans le même segment que le PBD et surtout que les Vert'libéraux aujourd'hui.

Les Vert'libéraux et le PBD ne sont pas encore des partis établis et sont toujours en train d'élaborer leurs structures et leurs programmes. Ils envoient au Parlement quelques élus avec peu, voire aucune expérience politique. Ce n'est que lors des prochaines élections et des suivantes que l'on saura s'ils se distinguent durablement de leurs concurrents et s'ils confirment – voire consolident – leurs succès.

Conseil des États: échec de l'attaque UDC

Même si le premier tour des élections n'a permis de pourvoir que 27 des 46 sièges du Conseil des États, il apparaît clairement que l'Union Démocratique du Centre peinera à augmenter son nombre de représentants.

Par René Lenzin

L'Union Démocratique du Centre (UDC) a lancé ses meilleurs candidats dans la course au Conseil des États: l'ex-conseiller fédéral Christoph Blocher à Zurich, le chef du groupe parlementaire Caspar Baader à Bâle. Campagne, le président du parti Toni Brunner à Saint-Gall et l'ancien candidat à l'élection au Conseil fédéral Jean-François Rime à Fribourg. Mais aucun d'eux n'a passé la rampe. Toutefois, tandis que Caspar Baader et Jean-François Rime sont définitivement écartés, Christoph Blocher et Toni Brunner auront droit à un deuxième tour. Comme l'UDC a perdu son siège aux Grisons et que la même menace plane sur le parti en Argovie, elle pourrait bien, au final, détenir moins de sièges à la Chambre haute que lors de la dernière législature.

L'UDC, dont les responsables évoquent l'augmentation de leurs représentants au Conseil des États comme un projet à long terme, se refuse toutefois à parler d'échec. Il n'en reste pas moins que le parti peine à imposer ses candidats dans le système majoritaire et lorsqu'il faut élire des personnalités.

Deuxième tour dans 13 cantons

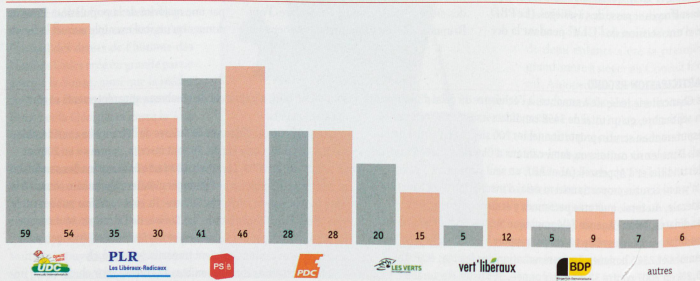
Le résultat définitif des élections au Conseil des États et, partant, la répartition exacte des forces au Parlement ne seront connus que le 4 décembre, à l'issue du deuxième tour à Soleure. Entre le 6 novembre et le 4 décembre, 13 cantons devront passer par un deuxième tour pour attribuer encore 19 des 46 sièges. Ce deuxième tour est nécessaire du fait que l'élection au Conseil des États se dé-

roule selon un scrutin majoritaire et non proportionnel, sauf dans les cantons du Jura et de Neuchâtel. Ne sont élus au premier tour que les candidats ayant récolté plus de la moitié des suffrages exprimés. La majorité absolue ne s'applique qu'au deuxième tour.

Les socialistes (PS) sont les grands vainqueurs des élections au Conseil des États avant même le deuxième tour, puisqu'ils ont déjà obtenu huit sièges, résultat qu'aucun autre parti n'a atteint. En Argovie, avec l'ancienne présidente du Conseil national, Pascale Bruderer, le PS est parvenu à briser l'hégémonie bourgeoise et à reconquérir un siège au Conseil des États après 60 ans de disette. Et comme le PS a de bonnes chances de conserver son siège dans le canton de Vaud, il devrait se retrouver avec neuf représentants à la Chambre haute.

Les démocrates-chrétiens (PDC) devraient obtenir 12 à 15 sièges et les libéraux (PLR) entre 10 et 13. En somme, les deux partis pourraient encore représenter la majorité. Le PDC et le PLR défendent souvent les mêmes idées, en particulier dans les domaines de la finance, de l'économie et de la politique sociale. Les Verts et les Vert'libéraux pourraient glaner jusqu'à cinq sièges. S'agissant des questions familiales et de politique énergétique, le Conseil des États devrait donc garder son orientation à majorité de centre-gauche. La composition définitive de la Chambre haute pourrait également se révéler déterminante lorsqu'il s'agira de réélire l'entier du Conseil fédéral le 14 décembre prochain (voir page 16).

LA RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL NATIONAL AVANT ET APRÈS LES ÉLECTIONS DU 23 OCTOBRE 2011



LA RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL DES ÉTATS AVANT LES ÉLECTIONS DU 23 OCTOBRE 2011

